RESEAU D'ECHANGES RECIPROQUES

FICHE D'ADHESION

Le Réseau d'Échanges Réciproques, nommé ensuite réseau ou R.E.R., est un groupe constitué de citoyens majeurs, sans distinction de conviction politique ou religieuse, ni d'origine culturelle ou sociale.
Le réseau a pour but de permettre aux personnes adhérentes de transmettre leurs savoirs (savoirs : connaissances et savoir-faire) et d'acquérir des savoirs dans un échange réciproque au bénéfice de l'épanouissement personnel et collectif de tous et de chacun, non récupérables en tant que tels par quelque idéologie que ce soit.

Je soussigné(e),

NOM / PRENOM : Né(e) le : / /

ADRESSE :

TEL : E-COURRIER : @

Déclare adhérer au réseau d'échanges réciproques et à ses principes de fonctionnements définis ci-dessous.

Le réseau

1 – Le R.E.R. rentre dans le cadre des objectifs éducatifs et opérationnels de la M.J.C.dans les domaines du service à la personne, de l'animation à la vie locale, et de la volonté d'être un lieu et un outil au service des dynamiques citoyennes sur le territoire.

2 - Le R.E.R. écarte les échanges pouvant être assimilés à un service marchand.
Par conséquent, la transmission de savoirs ne donne lieu à aucune contrepartie financière.

3 - Le R.E.R. affirme l'absence d'étalon pour mesurer la valeur des savoirs entre eux.

4 - Le R.E.R. met à disposition locaux, soutien technique et un animateur du réseau.

5 - Le R.E.R. se réuni de façon régulière à la MJC.
Ces rencontres auront pour but principal de permettre à ses adhérents de prendre part aux discussions concernant le respect des principes et l'évolution du réseau.

6 - Les échanges sont ponctuels
Le contenu de chaque échange, les méthodes d'apprentissage, les modalités pratiques de réalisations sont du ressort des intéressés.
Ils se déterminent librement en fonction de leurs désirs, moyens ou disponibilités.

7 - Ces échanges se font dans une optique de tolérance et de convivialité

Les membres

8 - Chaque participant est adhérent à la M.J.C.

9 - L'adhérent prendra un temps raisonnable pour arriver à l'indispensable réciprocité ouverte
On peut commencer à apprendre avant d'enseigner et vice-versa.
Il est possible de recevoir un savoir d'une autre personne que celle à qui l'on donne.

10 - L'adhérent aura le souci de la réussite de l'autre.
Ceci est indispensable pour approfondir son propre savoir mais le réseau ne garantit pas le résultat.
Cette interaction entre individus est source d'autoformation et de valorisation par autrui.

11 - L'adhérent atteste qu'il souscrit à une assurance responsabilité civile.
Il engage sa propre responsabilité lors des échanges.
La MJC décline toute responsabilité lors des échanges dans ses locaux.

L'animateur

12 - L'animateur du réseau aura pour rôle de :
Mener les rencontres régulières entre les membres du réseau à la MJC.
Etre attentif au respect des principes du réseau.
Arbitrer la validité des échanges.
Diffuser l'information concernant les offres et les demandes d'échanges à la MJC et via internet.

Fait en deux exemplaires dont un remis à l'intéressé(e).
Saint Donat sur l'Herbasse le :
Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »:

Adhésion MJC année 2009/2010 : à régler ☐ ou déjà adhérent☐, activité MJC :